



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l'Association

Décembre 2008

Enquêtes publiques A quoi servent-elles ?

Viennent de se terminer deux enquêtes publiques, l'une à Roquebrune sur l'aménagement des plages de Carnolés et de Cabbé, l'autre à Menton pour la concession d'un chemin à des particuliers.

Dans les deux cas l'enquête sert à valider, à légaliser un état de fait. On régularise à posteriori un empiètement sur l'espace public déjà existant qui, par ailleurs, peut-être fait de façon peu légale ?

Pourquoi ces enquêtes publiques ?

Une enquête publique est censée être un moment important de la vie démocratique, une phase de concertation préalable à des décisions. C'est ce qu'on trouve dans les textes. Pourtant les photos de droite montrent qu'au moment de l'enquête, l'aléniation du chemin est déjà faite.

Il en est de même pour l'enquête des plages de Roquebrune, le ponton du Solenzara existe depuis longtemps, alors pourquoi le soumettre à enquête ?

Notre environnement est fragile et très convoité, aidez nous à le défendre. L'ASPONA vit grâce aux cotisations de ses adhérents.

Jean Delerue Président de l'ASPONA

Pour Noël

La brochure « Menton d'un siècle à l'autre » est bien accueillie et continue à être diffusée ; elle a d'ailleurs servi à la préparation d'un sujet de Thalassa qui a été diffusé en octobre. N'hésitez pas à en commander quelques exemplaires !

Un cadeau pour Noël

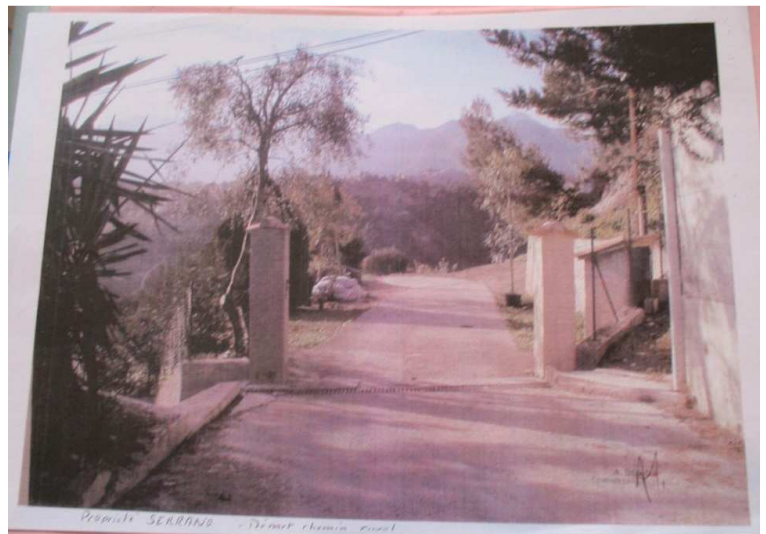


Photo présente dans le dossier de l'enquête publique sur le chemin des Guillons en novembre 2008



Implantation actuelle sur le Chemin des Guillons en novembre 2008

Lettre déposée le vendredi 31 octobre 2008 à Monsieur le Commissaire Enquêteur, au sujet du chemin des Guillons à Menton

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez en charge, une nouvelle fois, une enquête d'aliénation d'un chemin public de Menton au profit de personnes privées. C'est une partie non négligeable, plus de 700 m², du chemin rural dit « chemin des Guillons », chemin qui joint le boulevard de Garavan près de la fondation Bariquand à la route de super Garavan qui est concernée. Je vous propose de retrouver photos et cartes sur le site de l'ASPONA, il est d'ailleurs très étrange qu'un document de cette enquête soit erroné. La photo du départ du chemin des Guillons qui serait privatisé ne reflète pas la réalité : vous trouverez sur le site de l'ASPONA la grille qui le barre actuellement. Il ne me semble pas normal qu'un tel document soit mis en annexe dans une enquête mais j'en référerai à un juriste, vous trouverez des documents plus récents à : <http://aspona.free.fr/banqueim/chemins/menton/guillon/>

Vous devez bien connaître cette procédure d'aliénation puisque, après le chemin du Peyronnet, donné à la SCI Castel Rosa Mare, vous avez instruit les cessions ou déplacements d'assiettes des chemins du Pigautier, des Boiries .

A quoi sert d'émettre un avis ? Comme pour le chemin du Peyronnet la démarche vise à régulariser une appropriation du domaine public déjà effective. Dans votre rapport, à la suite de l'enquête publique concernant le chemin du Peyronnet, vous notiez qu'il y avait eu 134 avis et 12 courriers défavorables, certains Mentonnais affirmant avoir utilisé ce chemin régulièrement. Vous n'avez eu qu'un seul avis favorable celui du promoteur de la SCI et je n'ai pas compris votre conclusion :

AVIS FAVORABLE

A ce projet

En recommandant

à la S.C.I. CASTEL ROSA MARE

De laisser le libre passage sur l'emprise du chemin qu'elle souhaite acquérir, tant que le Conseil Municipal n'aura pas statué et sa décision réputée définitive.

Votre rapport à

http://aspona.free.fr/actualite/rapport_commissaire.pdf

Après votre rapport d'enquête, sur l'emprise du chemin du Peyronnet, une très belle grille en fer forgé a été implantée sans aucune délibération du Conseil Municipal. J'ai posé la question par lettre à plusieurs conseillers municipaux dont M Bardin, Adjoint chargé de l'urbanisme à Menton, mais je n'ai eu, à ce jour, aucune réponse de Monsieur l'Adjoint et le sujet n'était pas à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal.

A quoi sert ce simulacre de vie démocratique ? Même vos conclusions ne sont pas respectées ! La grille : http://aspona.free.fr/actions/garavan/privatisation_chemin_s/castel2.jpg

La technique immobilière, que vous validez, est simple. Un promoteur achète des terrains de part et d'autre d'un chemin, puis ce chemin devient impraticable. Pourquoi ? Comment ? Le promoteur construit sur la surface des parcelles réunies. Il suffit ensuite de faire valider par une Enquête Publique la non utilisation du chemin ce qui régularise a posteriori son opération immobilière.

De quel autre chemin serez-vous le Commissaire Enquêteur ? Je vous propose, parmi quelques-uns, celui de la Croix de Castellar, chemin mitoyen entre Menton et Castellar http://aspona.free.fr/banqueim/chemins/menton/croix_castellar/

Comme dans un texte de Mme Carla Bruni Sarkozy :

Quelqu'un m'a dit qu'un promoteur avait acheté quelques 5000 m² d'une plantation d'agrumes le bordant. Il n'y a plus beaucoup de plantations de citronniers à Menton, celle-là sera remplacée par 4 villas.

Quelqu'un m'a dit que le promoteur aimerait bien acheter un morceau de terrain inconstructible de l'autre côté de ce chemin ce qui lui permettrait alors de faire non pas 4 mais 8 villas. On mélange de l'inconstructible avec du constructible, c'est parfait pour les surfaces, mais il y a ce chemin connu des randonneurs. Les cannes poussent et le barrent petit à petit, dans peu de temps on ne passera plus, le panneau « direction Menton » a même déjà été retiré.

Quelqu'un m'a dit qu'il l'aimait encore, ce chemin, et qu'il le débroussaillait. Mais, sûr, dans deux ou trois ans vous serez nommé Commissaire d'une enquête inutile qui ne fera que, comme pour le Peyronnet, les Guillons et sans doute pour d'autres que je ne connais pas, valider une cession de fait du domaine public à des particuliers. Petit à petit les chemins, partie intégrante du patrimoine et éléments d'un tourisme durable, disparaissent et vous le validez.

Cette grille sur « l'emprise du chemin du Peyronnet » comme vous l'aviez défini dans votre rapport ne vous interpelle-t-elle pas ?

Avec tout mon respect pour votre travail, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes meilleurs sentiments

Jean Delerue

Comment faire pour que les chemins de Menton ne subissent pas tous le même sort : l'abandon, les cannes qui poussent et l'annexion par les riverains. Pourtant, si ces chemins ont perdu de leur utilité agricole, nombre de marcheurs profitent du climat clémente de Menton pour s'adonner à leur sport favori. A travers la presse, l'ASPONA a demandé une table ronde sur ces chemins pour inventorier, préserver et garder ce patrimoine.

Parlez-nous des chemins que vous empruntez : aspona@free.fr

Avenant à la concession des plages de Roquebrune Cap Martin, La lettre déposée par l'ASPONA à M. le Commissaire Enquêteur

Plusieurs membres du bureau de l'ASPONA sont allés consulter le dossier d'enquête publique concernant les plages de Roquebrune et nous vous prions de trouver les remarques suivantes :

Pour la plage de Carnolès :

Nous sommes étonnés que cette enquête valide des travaux existants depuis longtemps (pontons, digues) mais alors ces travaux étaient-ils légaux ?

Nous sommes étonnés que cette enquête propose la reconstruction d'une digue sous-marine qui n'a que quelques années mais alors ces travaux étaient-ils fiables et quelle garantie aurons-nous pour les prochains travaux ?

Aucune étude d'impact n'est jointe à l'enquête, que sait-on des fonds marins proches ? Draguer les rochers de la digue sous-marine remuera en même temps une grosse quantité de sédiments où iront-ils ? Il n'y a pas d'étude des courants, quelle faune et quelle flore est en danger ? Les posidonies n'aiment pas du tout être ensevelies et leur croissance est très lente !

Nous sommes contre l'extension de l'épi n°1 avec comme corollaire la création d'un ponton de 12m destiné aux sports nautiques à moteur. Nos adhérents par mail et courrier nous ont demandé de réagir et ne veulent surtout pas de la création d'un parc de scooter des mers. Ces engins polluent et sont dangereux (il y a encore eu un mort à Beaulieu récemment). L'enquête valide par ailleurs le ponton présent non loin au Solenzara et qui permet des activités nautiques. On ne peut imaginer qu'à l'extrémité de chaque digue se développe ce type d'activité polluante en contradiction avec l'esprit du Grenelle de l'environnement.

Nous demandons que, si les travaux marins se font, on en profite pour poser des corps morts dans cette baie et obliger les bateaux de plaisance à s'y amarrer comme dans d'autres pays. Actuellement une escouade de bateaux laboure régulièrement le fond avec leurs chaînes et leurs ancres au détriment des posidonies et de la vie marine.

Pour le Golfe Bleu :

Nous refusons la création d'un ponton sur cette plage qui doit rester naturelle. Un ponton ne s'impose ni pour les services municipaux ni pour les services de secours. En cas de très gros problème c'est par hélicoptère que l'intervention se fera. Actuellement un chenal est délimité par des bouées et un pneumatique y est amarré.

Le danger de la création d'un ponton est parfaitement illustré par l'évolution de la plage Mala à Cap d'Ail. Vous trouverez en annexe une copie d'une page que l'on trouve sur le WEB et qui vante un restaurant de luxe, une concession sur la plage. On peut y lire : *Comble du luxe, vous pouvez arriver par mer.*

Un danger, sur cette plage encore tranquille et familiale, vient de l'atterrissage des parapentes, un accident mortel s'y est déjà produit.

Nous sommes très inquiets de la présence d'un projet d'émissaire d'eaux usées sur le plan du Golfe Bleu. Est ce vrai ou les plans sont-ils obsolètes ?

A propos de la cartographie des plages et l'implantation des installations privées :

Vous nous avez dit que l'enquête était l'occasion de faire une cartographie des plages en indiquant l'implantation des établissements privés. Ceci nous a permis de constater que l'établissement 6 ne respectait pas les 6m entre le haut des eaux et les chaises longues. Il en est de même pour les autres établissements. Vous trouverez, ci-jointes, quelques photos.

Nous souhaitons, Monsieur le Commissaire, contribuer par ces remarques à la qualité de vie, à la préservation de l'environnement et à la sauvegarde de la Méditerranée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, à l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Administration de l'ASPONA
Jean Delerue

Ce texte a été déposé le 25 septembre à la mairie de Roquebrune. Nous n'avons plus de nouvelles depuis. M le Commissaire Enquêteur a dû remettre son rapport pourtant.

A la fois cette enquête valide des ouvrages existants comme le ponton du Solenzara mais propose de nouveaux ouvrages qui seront sources de nouvelles nuisances comme le ponton pour sports nautiques à moteur près du Cap ou le ponton sur le Golfe Bleu. Il est étonnant que des travaux aussi importants que le démontage d'une digue sous-marine et sa reconstruction soient faits sans étude d'impact, en effet, les vues sur Google de la baie de Carnolès montrent des taches de posidonies très proches.

Enfin cette enquête énonce clairement les limites des concessions données aux plagistes. Nous avons pu constater qu'elles ne sont pas respectées. Vous retrouverez des photos sur le site de l'ASPONA où l'on voit que le passage sur la plage est, parfois, quasiment impossible.

Réactions d'adhérents :

Nuisances sonores et pollution de l'air – les Mentonnais à bout de nerfs! Mail de P.S.

Entre marteau-piqueurs sur les chantiers qui poussent un peu partout et l'absence de civisme des conducteurs de deux-roues trafiqués, les Mentonnais ont du mal à retrouver leur reposante «perle de la France» d'autrefois. La côte entre les frontières avec l'Italie et Monaco risque de perdre l'essentiel de son capital : sa réputation de station balnéaire reposante avec son microclimat qui attire les touristes du monde entier depuis 150 ans.

De plus en plus souvent on a l'impression de vivre au milieu d'une grande ville bruyante et polluée. Aux nuisances «faites maison» s'ajoutent les perturbations causées par des activités de la Principauté : de survols nombreux par des hélicoptères en mission touristique, les scooters de mer dangereux et bruyants qui partent des méga-yachts en escale en Principauté, les courses, souvent inutiles, des bolides et des 4x4 et récemment, à l'occasion du yacht show, une prestation extrêmement bruyante, polluante et dangereuse des avions de l'armée britannique « Red Arrows » avec la vidange de diesel dans l'air pour produire des traînées colorées (jolies, certes, mais mauvais pour l'environnement).

Chacune et chacun peut contribuer à une réduction des nuisances. Mais ce sont aussi les municipalités et la Principauté

qui doivent être mises à contribution : Pourquoi l'autoroute qui traverse les communautés tout près des habitations n'est toujours pas équipée de revêtement et de murs antibruit ? Pourquoi la police ne contrôle pas systématiquement et surtout la nuit les grands axes pour verbaliser les conducteurs irresponsables? Pourquoi ne veille-t-on pas à faire respecter la vitesse de 5 nœuds dans la bande des 300 mètres du rivage? Pourquoi donne-t-on encore des permis de construire à n'importe quel endroit dans une région où l'infrastructure et le relief ne permettent pas une densité de population encore plus grande ?

La lutte contre le bruit et la pollution doit devenir une priorité absolue. Sinon les chiffres d'affaires du secteur touristique continueront de chuter et on verra une dégradation encore plus grave de notre environnement et de notre mode de vie. La lutte contre le bruit et la pollution doit devenir une priorité absolue.

De la crise financière on ne peut tirer qu'une conséquence pour le Mentonnais : La croissance à n'importe quel prix n'est pas un moyen approprié pour obtenir le bonheur. Seulement l'autolimitation et le respect de citoyens et de l'environnement peuvent sauver la perle de la France.

CHANTIER HAMBURY - GARAVAN

L'ASPONA avait, en son temps, émis un avis défavorable pour ce projet, situé à quelques pas de la frontière. Les travaux vont bon train à l'heure actuelle ainsi que les nuisances de tous ordres, notamment sonores.

Lors de la construction des fondations, la police, à la demande de commerçants et de riverains est intervenue à plusieurs reprises, les nuisances sonores se poursuivant bien au-delà de vingt heures.

Depuis quelques semaines, la circulation des piétons est devenue dangereuse. A partir de la Fontaine de la Liberté jusqu'à l'impasse Aristide Briand, le tronçon de route de l'Avenue Aristide Briand sert partiellement aux engins et camions de chantier.

Le trottoir côté Fontaine a été réservé au stationnement des véhicules. Le trottoir d'en face, quant à lui, a été, sur plus de six mètres, totalement intégré dans le chantier. La partie restante du trottoir et une partie de la chaussée sont, certains jours, entièrement occupées par les toupies et autres véhicules de livraison.

Au bruit et à l'insécurité pour les piétons, usagers et riverains, s'ajoutent les dangers éventuels de la flèche d'une grue géante qui survole inlassablement les voies publiques, les trottoirs et les habitations riveraines.

Adieu à la tranquillité de cette partie d'un quartier réputé pour sa quiétude et le charme d'anciennes maisons typiquement mentonnaises qui disparaissent les unes après les autres sous la poussée du béton.



Texte et photo de J C

Un rendez vous a été accordé par Monsieur le Maire de Menton, un autre sera demandé à Monsieur le Maire de Roquebrune. Nous y évoquerons : ces enquêtes publiques, la gestion et la valorisation des déchets, les nuisances sonores, la vie marine ...

Demandez nous des exemplaires de ce bulletin à distribuer autour de vous.

Faites connaître notre site : <http://aspona.free.fr>